

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

MODIFICATIONS PORTANT SUR LA PROROGATION, LE TAUX D'INTÉRÊT, ETC.

La Chambre formée en comité sous la présidence de M. Faulkner reprend l'examen interrompu le mercredi 9 octobre, du bill n° C-111 modifiant la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, présenté par l'honorable M. Olson (au nom de l'honorable M. Benson).

Sur l'article 1—*Banque*.

M. Bigg: Monsieur le président, j'ai dû m'interrompre hier à cinq heures à cause de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Je m'escrimais avec le ministre de l'Agriculture à propos du montant des prêts et de la destination des sommes considérables votées en vertu de ces quatre bills. Je crains d'avoir fait une erreur en disant que la moyenne des prêts était située entre \$17,000 et \$20,000 environ. J'ai appris grâce aux documents soumis par le ministère de l'Agriculture que la moyenne des prêts accordés en vertu de la loi sur le crédit agricole se montait à \$22,000.

Voilà où je veux en venir. Même si je ne fais pas ressortir d'autre point au cours du débat, je serai content. A mon avis, comme de l'avis de nombreux agriculteurs au Canada, une seule mesure législative met 1 milliard de dollars et même plus à la disposition d'un nombre toujours plus restreint d'agriculteurs; les organismes agricoles ou les cultivateurs qui obtiennent de l'argent touchent des montants toujours plus élevés. L'an dernier, le prêt moyen consenti en vertu de la loi sur le crédit agricole était de \$20,380, et jusqu'ici cette année, de \$22,020. Je parle de cette loi en particulier, parce que ces mesures se touchent de si près qu'on peut dire en toute justice que la règle de pertinence est observée. En prêtant de telles sommes, nous n'allons pas au cœur du problème, qui est de savoir ce que nous faisons pour maintenir sur la ferme le petit cultivateur familial.

• (3.40 p.m.)

La deuxième question est la suivante: quelle chance a le jeune cultivateur d'acheter une ferme, de l'exploiter et de réussir? Il ne lui est pas toujours possible de prendre en main la ferme familiale et, pour la plupart des petites fermes, je crois savoir que le gouvernement a pour politique arrêtée de ne pas l'aider financièrement à moins que l'entreprise ne soit évidemment rentable. C'est mettre la charrue devant les bœufs. Comment le cultivateur peut-il exploiter une entreprise rentable à moins que sa ferme ne soit bien

[L'hon. M. Macdonald.]

financée, auquel cas le crédit n'est guère nécessaire. Pourtant l'administration prête seulement quand l'entreprise est de tout repos. Je crois que les Canadiens ont encore une mentalité de pionniers et qu'une bonne partie des crédits votés pour l'agriculture devraient servir à encourager le nouvel agriculteur, le petit agriculteur. Autrement, je prévois de graves difficultés.

Le syndicat des agriculteurs de l'Alberta a récemment adressé, non pas à moi, non pas au ministre, mais au gouvernement du Canada, une série de quatorze questions. Ses membres voudraient connaître la politique du gouvernement à l'égard de la ferme familiale dans le secteur agricole au Canada. Ils savent que le petit agriculteur éprouve de plus en plus de difficulté à gagner sa vie, qu'un nombre de moins en moins de gens se partagent de plus en plus nos marchés. Ce ne sont que ces agriculteurs relativement peu nombreux, très en fonds, les sociétés indépendantes qui ne dépendent pas de l'agriculture pour vivre, mais veulent surtout profiter de la dépréciation et éviter l'impôt sur le revenu, qui à l'heure actuelle, sont bien placés pour obtenir des prêts. Cependant, il font directement concurrence aux petites fermes familiales.

Je m'efforce toujours de ne pas critiquer si je n'ai une proposition constructive à formuler. Je me suis entretenu de cette question avec bon nombre de syndicats agricoles et de cultivateurs, et je constate qu'il nous faut trouver quelque moyen d'accorder une licence aux cultivateurs. Je ne veux pas dire qu'il faudrait imposer à ceux-ci un contrôle bureaucratique. C'est une question de définition. Si nous devons adopter ici une loi visant à aider les cultivateurs, nous devons connaître ceux que nous aidons. Il nous faut, je pense, de grandes entreprises agricoles. Je ne dis pas qu'il faille les supprimer; au contraire, nous avons besoin de grandes fermes productives et de riches agriculteurs. Je ne propose pas que nous retournions à la paysannerie ou que nous limitions, pas plus à la baisse qu'à la hausse, l'importance des exploitations agricoles.

Nous devrions reconnaître, je pense, qu'il existe trois catégories de cultivateurs, afin qu'au moment de voter des fonds pour les prêts ou le crédit agricoles, nous sachions exactement ce que nous faisons. Ces 20 dernières années, on a laissé aux institutions financières le soin de décider des affectations monétaires et cette expérience s'est révélée un désastre. De telles institutions ne s'intéressent qu'au profit qu'elles réalisent sur chaque dollar. Notre intérêt à titre de législateurs, s'étend beaucoup plus loin.

Il faudra sûrement classer les cultivateurs en au moins trois catégories principales, et veiller à appliquer le règlement de différentes